

Projet de décret relatif aux installations nucléaires de base (INB) et à la transparence en matière nucléaire

Direction générale de la prévention des risques (DGPR)

Service des risques technologiques (SRT)
Mission de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (MSNR)

Elisabeth BLATON

30^{ème} Conférence nationale des CLI

7 novembre 2018



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Sommaire

- **I. Éléments de contexte / objectifs**
- **II. Insertion du projet de décret dans l'architecture du code de l'environnement**
- **III. Nouvelles dispositions**
- **IV. Actualisation de dispositions existantes**
- **V. Consultations et principaux commentaires recueillis**
- **VI. Calendrier**



I. Éléments de contexte / Objectifs

Le projet de décret a pour objectif de **codifier** et d'**actualiser** les dispositions de 8 décrets (listés ci-dessous) et de **décliner** certaines dispositions de lois ou ordonnances.

- décret n° 2007-830 du 11 mai 2007 modifié relatif à la **nomenclature des installations nucléaires de base**,
- décret n° 2007-831 du 11 mai 2007 fixant les modalités de **désignation et d'habilitation des inspecteurs de la sûreté nucléaire**,
- décret n° 2007-1368 du 19 septembre 2007 relatif à la mise à disposition à temps partiel de certains fonctionnaires de l'État auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire,
- décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007 modifié, relatif aux installations nucléaires de base et au contrôle, en matière de sûreté nucléaire, du transport de substances radioactives, **dit « décret Procédures »**
- décret n° 2007-1572 du 6 novembre 2007 relatif aux **enquêtes techniques sur les accidents ou incidents concernant une activité nucléaire**,
- décret n° 2008-251 du 12 mars 2008 modifié relatif **aux commissions locales d'information auprès des installations nucléaires de base**,
- décret n° 2008-1108 du 29 octobre 2008 relatif à la composition du **Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire**,
- décret n° 2010-277 du 16 mars 2010 relatif au **Haut Comité pour la transparence l'information sur la sécurité en matière nucléaire**

II. Insertion du projet de décret dans l'architecture du code de l'environnement (1/2)

Partie réglementaire

- Livre 1^{er} : Dispositions communes
- Titre II : Information et participation des citoyens
- Chapitre V : Autres modes d'information
- *Chapitre complété par :*
- *Section 11 : Droit à l'information et transparence en matière nucléaire*
- *Section 12 : Commissions locales d'information auprès des installations nucléaires de base*
- *Section 13 : Le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire*



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

II. Insertion du projet de décret dans l'architecture du code de l'environnement (2/2)

Partie réglementaire

- **Livre V : Prévention des pollutions, des risques et des nuisances**
- **Titre IX : La sécurité nucléaire et les installations nucléaires de base**
- **Chapitre Ier : Dispositions générales relatives à la sécurité nucléaire**
 - *Actuellement, ce chapitre ne comprend pas de dispositions réglementaires.*
 - *(chapitre laissé en l'état)*
- **Chapitre II : L'Autorité de sûreté nucléaire et l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire**
 - *Ce chapitre sera complété par des dispositions réglementaires relatives à l'Autorité de sûreté nucléaire (composition, fonctionnement, attributions, enquêtes techniques, commission des sanctions).*
- **Chapitre III : Installations nucléaires de base**
 - *Actuellement, ce chapitre ne comprend pas de dispositions réglementaires.*
 - *Ce chapitre sera composé de 15 sections relatives aux procédures applicables aux INB (nomenclature des INB, création, mise en service, modifications d'INB, mise à l'arrêt définitif et démantèlement, réexamens périodiques, ...)*
- **Chapitre IV : Dispositions à caractère financier relatives aux installations nucléaires de base**
 - *Actuellement, ce chapitre ne comprend pas de dispositions réglementaires.*
 - *(chapitre laissé en l'état)*



III. Nouvelles dispositions (1/2)

- Les nouvelles dispositions apportées par le projet de décret visent notamment à :
- **décliner les dispositions de l'article 123 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 pour :**
- compléter les dispositions existantes relatives à la composition des Commissions Locales d'Information (CLI) instituées auprès des installations nucléaires de base (issues du décret n°2008-251 du 12 mars 2008 relatif aux CLI), **afin d'inclure des membres issus d'États étrangers si le site est localisé dans un département frontalier ;**
- ajouter une disposition relative à l'organisation au moins une fois par an, par la CLI, d'une réunion publique **ouverte à tous.**



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

III. Nouvelles dispositions (2/2)

- Les nouvelles dispositions apportées par le projet de décret visent notamment à :
 - **décliner les dispositions de l'ordonnance n°2016-128 du 10 février 2016 portant diverses dispositions en matière nucléaire en :**
 - définissant le fonctionnement de la commission des sanctions de l'Autorité de sûreté nucléaire
 - fixant les modalités de procédures donnant lieu au prononcé d'amendes administratives
 - fixant des exigences supplémentaires pour les installations nucléaires de base relevant de la directive 2012/18/UE du 4 juillet 2012 (dite directive « SEVESO 3 ») ou comportant des équipements ou installations relevant de la directive 2010/75/UE (dite directive « IED »)

IV. Actualisation de dispositions existantes

- Le projet de décret prévoit d'actualiser certaines dispositions issues du décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007 modifié, dit « **décret Procédures** » :
- **Articulation des procédures relatives aux INB avec les règles relatives à l'évaluation environnementale des projets et des plans et programmes** (issues de l'ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016)

-



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

V. Consultations et principaux commentaires recueillis (1/2)

- **Consultation des fédérations professionnelles, des ONG, des administrations** entre le 8 novembre et le 8 décembre 2017
- **Pour l'ANCCLI:** Demande de clarification des dispositions relatives à l'organisation d'une réunion publique annuelle de la CLI
- **Consultation du public** entre le 17 novembre 2017 et le 18 décembre 2017 (site internet du MTES) : **53 commentaires** émis dans le cadre de la consultation du public parmi lesquels :
 - les commentaires des principaux exploitants des installations nucléaires de base
 - les autres commentaires ont été émis en grande partie par des **membres de CLI** portant sur :
 - **La composition et le fonctionnement des CLI** (possibilité de suppléance des membres de la CLI, les modalités d'organisation de la réunion publique annuelle par la CLI)
 - **La consultation de la CLI dans le cadre des procédures relatives aux INB**

V. Consultations et principaux commentaires recueillis (2/2)

- **Évolutions apportées au projet de texte suite aux consultations :**
 - **Clarifications apportées sur les dispositions relatives aux CLI concernant :**
 - La possibilité donnée aux représentants des Agences régionales de santé (ARS) d'assister aux séances des CLI ;
 - l'organisation d'une réunion publique annuelle de la CLI.
 - **Procédures relatives aux INB avec enquête publique :** transmission du dossier à la CLI en amont de l'enquête publique pour information puis consultation officielle de la CLI pour avis en parallèle de l'enquête publique
 - **Clarification de dispositions portant sur les procédures individuelles relatives aux INB** (contenu des pièces des dossiers, des décrets individuels relatifs aux INB, ...)

VI. Calendrier

- **Consultations réalisées entre novembre 2017 et juin 2018** : public, parties prenantes, Conseil national d'évaluation des normes (CNEN), Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques (CSPRT), Autorité de sûreté nucléaire (ASN)
- **Octobre 2018** : saisine du Conseil d'État
- **A venir** : examen du projet de décret par le Conseil d'État

**MERCI
POUR VOTRE ATTENTION**



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Ministère de la Transition écologique et solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr